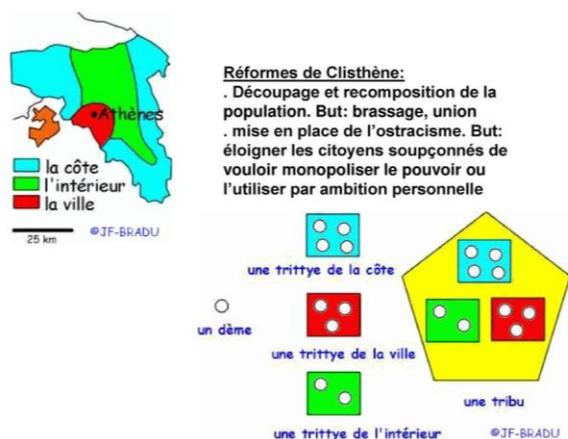


Rappels sur la démocratie athénienne

Bien voir que c'est une expérience ponctuelle, limitée dans le temps, discontinuée (avec deux expériences oligarchiques en 411 et 404) ; et largement confrontée à la guerre à l'extérieur.

- ⇒ Elle n'est pas un donné immuable, ni une construction d'un seul coup : c'est une construction, une élaboration à travers le temps ; elle résulte de choix, de luttes ; elle a progressé en traversant des crises, elle est menacée et doit se défendre.
- ⇒ Athènes et son modèle politique s'imposent avec le rôle hégémonique de la cité, victorieuse contre les Perses et leurs menées impérialistes lors des Guerres Médiques (490 et 480), puis disparaissent face à Sparte et la Macédoine : rôle de la *guerre*, qui amène à se souder, à définir ses valeurs, mais représente aussi un danger et peut voir un autre système politique l'emporter.
- ⇒ deux traits caractérisaient le régime politique de cette cité : d'une part l'importance conférée au **tirage au sort**, d'autre part la **souveraineté de l'assemblée des citoyens**. Évoquons quelques caractères du régime qui associait ces deux procédures.

Réformes de Cléisthène : fixent une nouvelle définition [n'est plus liée à la possession d'un bien fonds – immeuble ou terre-] et répartition [**tribus, 30 trittyes, dème**¹] de la population qui aura le droit de participer aux institutions politiques, autrement dit de ceux qui auront la citoyenneté. Elles précisent aussi le fonctionnement de plusieurs institutions politiques et en créent de nouvelles.



- ⇒ **Question de la définition du peuple, de la citoyenneté, qui ne concerne pas tout le monde à Athènes.** On compte environ 30 000 à 40 000 citoyens sur quelques 300 000 habitants de l'Attique.

Les institutions à Athènes :

Le régime de la démocratie repose sur l'idée que c'est au peuple (*dèmos*) de détenir la souveraineté (*kratos*). En d'autres termes, tous les Athéniens mâles, non esclaves, nés à Athènes de parents athéniens et ayant accompli leur service militaire, devenaient des citoyens à part entière, aptes à être seulement des **électeurs**, mais également des **magistrats** et des **législateurs**, prenant part activement à la vie de la cité. Avec la démocratie, le pouvoir est donc mis à la portée de tous, et la souveraineté du peuple s'exerce principalement dans deux domaines : la direction des affaires publiques d'un côté, l'exercice de la justice de l'autre.

■ Le régime de la démocratie repose sur un rôle prédominant de la parole. Deux lieux d'exercice de la parole publique : l'*Ecclesia* et l'Héliée. Instaurées par **Solon** -594 (suivi par la tyrannie des Pisistrate pendant 49 ans)

¹ Chacune des 10 tribus rassemble des citoyens venant des trois régions : la zone côtière, la zone intérieure, la ville. Intéressant pour la volonté de *mélanger* les citoyens, ce qui affaiblit les phénomènes de clientélisme local. Réunion de gens venant de régions différentes, avec des activités variées. **10 tribus, 1 tribu = 3 trittyes, chacune comprenant plusieurs dèmes**

→ L'assemblée du peuple, **L'ECCLÉSIA** a pour fonction de voter les lois et les décrets, et de désigner les magistrats chargés de veiller à leur bonne application. Elle est composée de tous les citoyens adultes ayant fait leur service militaire (donc après 20 ans, qui n'ont pas l'obligation d'y participer), c'est-à-dire exclut les femmes, les plus jeunes et les résidents (métèques) auxquels n'est pas reconnu en quelque sorte le statut d'« athénien de souche ». Tous les citoyens qui le souhaitent peuvent participer aux délibérations, en déposant des propositions de loi ou en prenant la parole pour donner leur avis. Les décisions sont prises à la majorité, par un vote à main levée, après que les deux parties adverses ont exposé leurs arguments. L'assemblée, elle, se réunissait trente à quarante fois par an sur la colline de la Pnyx. La durée des séances ne pouvait pas excéder la journée. Sur chaque point de l'ordre du jour, le héraut lançait la question rituelle : « Qui veut prendre la parole ? » et le débat consistait en une succession de discours suivis d'un vote. L'*ecclesia* repose donc sur le principe de **l'iségorie** (ἰσηγορία) qui désigne l'égalité de la parole. Tout citoyen (ὁ βουλευόμενος, "celui qui le veut"), a donc le droit de prendre la parole à l'*Ecclesia*, en fonction du temps qui lui est attribué. C'est un des aspects les plus séduisants de la démocratie athénienne.

→ Le tribunal populaire, **L'HÉLIÉE**, est l'autre lieu clé de l'exercice démocratique de la citoyenneté. Les juges y sont tirés au sort et renouvelés chaque année. Tout citoyen peut déposer sa candidature. Réunis en petits groupes lors des instances, ils rendent le verdict à la majorité au terme de la confrontation entre le plaidoyer des défenseurs et le réquisitoire des accusateurs. Remarque : les parties étaient tenues de plaider personnellement leur cause sans pouvoir se faire représenter par un avocat. Il n'existait pas de ministère public, en sorte que les accusations étaient nécessairement intentées par des particuliers : dans l'action privée par la partie lésée, dans l'action publique, par tout citoyen. Un tel système supposait un engagement effectif des citoyens comme défenseurs et comme accusateurs dans la vie judiciaire. [[Cet engagement était facilité par le recours à différentes sortes d'aides : lorsque le plaideur craignait de n'être pas à la hauteur de la tâche, il pouvait se faire assister par un parent ou un ami, qu'on appelait alors « synégore » avec qui il partageait son temps de parole. Ou bien il pouvait commander à un expert nommé « logographe », moyennant rétribution, un discours qu'il apprenait par cœur et récitait devant le tribunal. Par ailleurs, les poursuites étaient engagées parfois par des *sycophantes*, accusateurs systématiques qui usaient de leur droit de porter plainte à l'encontre des riches pour toucher une récompense (une partie de l'amende) en cas de condamnation, ou qui exerçaient un chantage en menaçant d'intenter une accusation si on ne les en décourageait pas pécuniairement. Des mesures furent prises pour essayer d'entraver le fléau de la *sycophantie*.]]

